

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2014, Université de La Réunion. hceres-02037184

HAL Id: hceres-02037184

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037184>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations
étrangères

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Établissement déposant : Université de La Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Lettres et sciences humaines

Demande n° S3LI150008789

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Saint-Denis (pour les 4 spécialités : *Anglais, Allemand, Espagnol* et *Créole*), Campus du Moufia.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE) de l'Université de La Réunion est une formation relevant du domaine *Lettres et sciences humaines*. Elle comporte quatre spécialités : *Anglais, Allemand, Espagnol* et *Créole* (pour cette dernière, uniquement en troisième année).

La formation offre une approche linguistique, civilisationnelle et littéraire des sociétés anglophone, hispanophone, germanophone et créolophone. Elle permet aux étudiants d'acquérir des compétences non seulement linguistiques mais aussi méthodologiques, notamment en matière d'analyse, de synthèse et d'argumentation. Elle vise principalement les métiers de l'enseignement (primaire ou secondaire) ou de la recherche, après une poursuite d'études dans les masters correspondants. Elle permet en effet aux étudiants de passer les concours de l'enseignement à l'issue de leur parcours universitaire, et ce dans les quatre spécialités. D'autres métiers sont également visés ici, notamment dans les domaines de la culture, du tourisme et de la communication.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les licences *LLCE Anglais, Allemand* et *Espagnol* suivent une spécialisation progressive de la première à la troisième année. Cette spécialisation reste néanmoins classique dans la mesure où elle ne débouche pas sur des

parcours spécifiques, et met davantage l'accent sur les compétences disciplinaires. Les formations demeurent donc largement orientées vers les masters enseignement ou recherche. Bien que construites sur le même modèle, les spécialités se distinguent cependant dans les contenus d'enseignement. Ainsi, la *LLCE Anglais* offre une spécialisation régionale en matière de littérature et civilisation en mettant l'accent sur l'Océan Indien. La *LLCE Allemand*, elle, propose une ouverture intéressante sur les métiers du tourisme qui gagnerait à être approfondie et étendue aux autres spécialités. Les enseignements fondamentaux et disciplinaires sont associés à des enseignements d'ouverture, mais ces derniers ont une place marginale dans les maquettes. L'enseignement d'une deuxième langue vivante est proposé dans les quatre spécialités, et l'anglais est obligatoire dans la licence *Créole*. Quelques compétences additionnelles sont proposées via l'enseignement des TICE ou du C2i. En ce qui concerne l'ouverture professionnelle, elle est inégale suivant les spécialités. Ainsi, la *LLCE Allemand* présente un réel effort de préprofessionnalisation en offrant des possibilités de stage aux étudiants (stages d'observation en collège et lycée), en proposant des cours tels que « allemand du tourisme », en établissant des contacts avec des spécialistes du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi qu'avec des institutions locales, ou enfin avec un cours d'ouverture sur le monde professionnel en troisième année (initiation à la didactique de l'allemand). Les *LLCE Anglais, Espagnol* ou *Créole* sont bien plus timorées dans leur ouverture professionnelle. Les maquettes des trois formations ne mentionnent aucune possibilité de stage, ni aucun enseignement d'aide à l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant (à l'exception d'une UE de professionnalisation en troisième année de *LLCE Anglais*). Enfin, les premiers efforts d'évaluation des enseignements amorcés en *LLCE Allemand* et *LLCE Créole* mériteraient d'être approfondis et étendus aux deux autres spécialités.

Une attention particulière a été portée aux dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite des étudiants, bien qu'ils soient distincts dans les quatre formations de *LLCE* en raison notamment des différences d'effectifs. Ainsi en *LLCE Anglais*, malgré un faible taux de réussite (environ 30 % en première année), de lourds effectifs (451 étudiants en L1 en 2012) ne permettent pas la généralisation d'enseignements de mise à niveau. Des cours d'accompagnement sont néanmoins proposés en deuxième et troisième années, tels que l'entraînement à l'écriture du commentaire ou à la traduction journalistique. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du « Plan Réussite en Licence », notamment en première et deuxième années, en particulier des cours de soutien ou l'allègement des effectifs en travaux dirigés (TD). La *LLCE Allemand* affiche de forts taux de réussite (55 % en L1, 83 % en L2, 100 % en L3), qui semblent être dus à un encadrement quasi-individuel, rendu possible par des effectifs réduits (57 étudiants sur l'ensemble de la formation en 2012). Quant à la *LLCE Espagnol*, après une identification des étudiants en difficulté, elle propose du tutorat enseignant en première année, des cours de soutien, un renforcement des TD de méthodologie et un tutorat étudiant. Il est néanmoins regrettable que les dispositifs de réorientation soient limités aux seules UE libres, restreignant considérablement les possibilités de passerelles vers d'autres filières. Ces formations se distinguent également par une très bonne ouverture internationale, tant entrante que sortante. Les *LLCE Anglais, Espagnol* et *Allemand* collaborent avec de nombreuses universités partenaires dans le monde, ce qui permet une mobilité pour des dizaines d'étudiants chaque année.

A l'issue de la licence, les étudiants diplômés s'orientent majoritairement vers les masters de l'enseignement ou de la recherche. L'insertion professionnelle en ce domaine semble satisfaisante comme en attestent les bons taux de réussite aux concours de l'enseignement (CAPES d'anglais, d'espagnol et d'allemand), avec le cas particulier du *Créole*, spécialité dans laquelle le nombre limité de postes proposés au concours chaque année réduit d'autant les possibilités d'insertion professionnelle (quatre postes pour quatre D.O.M.). Les dossiers ne donnent malheureusement aucune information sur le devenir des étudiants qui choisissent une autre orientation après une licence *LLCE*.

Les quatre formations sont encadrées par des équipes d'enseignants selon un schéma classique : un directeur élu pour chaque spécialité, et un responsable pédagogique par niveau. L'autoévaluation a été menée et souligne un certain nombre de faiblesses parmi lesquelles les difficultés d'orientation (de nombreux étudiants s'inscrivent en *LLCE* par défaut) ou les réductions d'effectifs. Sur ce dernier point, les efforts déployés par l'équipe pédagogique de la *LLCE Allemand* sont très louables comme en témoigne l'initiative ALLES (Action pour l'allemand dans l'enseignement supérieur) qui, par des actions de valorisation et de partenariat, cherche à accroître l'attractivité de la formation.

- Points forts :

- Bonne ouverture internationale des formations.
- Contenus disciplinaires solides et bon encadrement des étudiants, qui expliquent les bons taux de réussite aux concours de l'enseignement à l'issue du cursus complet (licence et master).
- Poursuites d'études adaptées pour les étudiants souhaitant s'orienter vers les métiers de la recherche ou de l'enseignement.
- De réels efforts de préprofessionnalisation dans la *LLCE Allemand*.

- Points faibles :
 - Les possibilités de réorientation sont limitées en raison de l'absence de dispositifs tels que les parcours ou les UE passerelles.
 - Les débouchés autres que l'enseignement ou la recherche sont peu ou pas envisagés (à l'exception de la *LLCE Allemand* qui propose une ouverture vers les métiers du tourisme).

- Recommandations pour l'établissement :

L'absence d'une filière *LEA* à l'Université de La Réunion semble contraindre de nombreux étudiants intéressés par les langues à se tourner vers les filières *LLCE*, sans pour autant avoir un projet professionnel orienté vers les métiers de l'enseignement ou de la recherche. Une ouverture des formations à des compétences plus transversales (renforcement de l'anglais par exemple en *LLCE Allemand* ou *Espagnol*), ou à d'autres métiers des langues (traduction, interprétariat), permettrait d'accroître les possibilités de réorientation de ces publics en cours de formation ou à l'issue de la licence. De plus, une meilleure utilisation du dispositif d'orientation active limiterait les inscriptions par défaut ou les mauvaises orientations après le baccalauréat. Enfin, la création de parcours en deuxième ou troisième année devrait être envisagée afin de permettre la diversification des débouchés et des poursuites d'études.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS
ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

Le Président

Pr Mohamed ROCHDI

